

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 09 mars 2023 à 18 h 00
Pôle Social et Culturel « Urbatus »
3 impasse de la Courvée – 52200 SAINTS-GEOSMES

Ordre du jour

- ↪ Installation d'un nouveau Conseiller Communautaire : M. Mickael LUCKO.

- ↪ Approbation de l'ordre du jour la séance en date du 09 mars 2023 ;

- ↪ Validation du compte-rendu du Conseil Communautaire en date des :
 - ❖ 22 septembre 2022 ;
 - ❖ 08 décembre 2022.

- ↪ Compte-rendu des Décisions prises par le Président et le Bureau en vertu des délégations accordées par le Conseil en vertu de l'article L. 5211-10 du CGCT ;

FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

Modification de la composition du Bureau Communautaire suite à la démission d'un membre.

ADMINISTRATION GENERALE

1 – AFFAIRES FINANCIERES-BUDGETAIRES ET COMPTABLES

- 1-1 – Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2023 ;

- 1-2 – Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023 – Délibération n° 2022-85 en date du 08 décembre 2022 – Complément ;

- 1-3 – HAMARIS – Garanties d'emprunts – Demandes.

2 – AFFAIRES GENERALES

- 2-1 – Convention constitutive du Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) de la Haute-Marne – Avenant n° 2 – Approbation ;

- 2-2 – Parc éolien des Hauts Poiriers (WKN) à Foulain Crenay 52 – Demande d'autorisation environnementale – Enquête publique – Avis.

3 – PERSONNEL

3-1 – Modification du tableau des effectifs du personnel intercommunal ;

3-2 – Organisation du temps de travail – Règlement – Modification – Approbation ;

3-3 – Règlement de formation – Ajustements ;

3-4 – Règlement Intérieur – Modifications ;

3-5 – Gestion des risques professionnels – Mission d’accompagnement – Cabinet NEOPTIM Consulting – Contrat – Approbation.

COMPETENCES OBLIGATOIRES

4 – ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

4-1 – Commission Départementale d’Aménagement Commercial (CDAC) – Composition – Transfert du magasin NOZ sure la zone Champ Monge à Saints-Geosmes - Désignation représentant.

5 – GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS DANS LES CONDITIONS PREVUES A L’ARTICLE L. 211-7 DU CODE DE L’ENVIRONNEMENT

5-1 - Syndicat Mixte des 6 rivières – Demande d’extension/adhésion – Nouveaux statuts - Approbation.

COMPETENCES FACULTATIVES

6 – POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

6-1 – Opération Programmée de l’Habitat en Renouvellement Urbain (OPAH RU) – Convention cadre partenariale – Financement de l’opération – Autorisation d’engagement sur 5 ans – Délibération n° 2022-64 en date du 22/09/2022 - Modification.

6-2 – Etablissement Public Foncier Grand Est (EPFGE) – Compte-rendu d’activités - Compte-Rendu Annuel à la Collectivité 2022 (CRAC) – Approbation.

7 – CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D’EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D’INTERET COMMUNAUTAIRE ET D’EQUIPEMENT DE L’ENSEIGNEMENT PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE D’INTERET COMMUNAUTAIRE

7-1 – Tarifs du Pôle Enfance & Jeunesse – Modification ;

7-2 – Règlement Intérieur Pôle Enfance & Jeunesse – Modification ;

7-3 – Pôle Enfance & Jeunesse – Dispositif « Too Good To Go » - Partenariat.

8 – TRANSPORTS SCOLAIRES

8-1 – Transport scolaire facturé aux familles – Participation de la Communauté de Communes du Grand Langres – Fixation du montant.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

9-1 – Droits de préemption Urbain/Commercial – Bilan 2022.